Date de convocation : 20/09/2023

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq septembre deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

<u>Présents</u>: Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN (en retard), Patricia SOUCHON, Robert VALLAT. (19)

<u>Excusés</u>: Nelly BEAULAIGUE, Emeline MOUNIER (pouvoir à C BROUSSARD), Éric PARRAT, Thierry SABOT (pouvoir à I MEYNET). (4)

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

<u>OBJET DE LA SEANCE</u>: Avenant 1 marché aménagement Rue de Bellevue - lot 2.

DCM 20230925-11

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°20230526-8 attribuant le marché de l'aménagement de la Rue de Bellevue lot 2 à l'entreprise TREMA TP (co-traitant ROUCHON TP) pour un montant de 134 838.80 € TTC

Montant initial du marché public :

■ Taux de la TVA: 20%

■ Montant HT: 112 374.00 €

Montant TTC: 134 848.80 €

Il précise qu'il convient de signer un avenant d'un montant total de 55 220.40 € TTC correspondant au branchement AEP de l'école 7278 € TTC et au renouvellement du réseau AEP Rue de Bellevue 47 942.40 € TTC. Ces travaux supplémentaires résultent de circonstances imprévisibles.

AR Prefecture

043-214300873-20230925-DCM20230925_11-DE Reçu le 11/10/2023

Montant de l'avenant 1 :

Taux de la TVA: 20%

■ Montant HT: 46 017.00 €

■ Montant TTC: 55 220.40 €

Mouveau Montant du marché public :

■ Taux de la TVA: 20%

■ Montant HT: 158 391.00 €

■ Montant TTC : 190 069.20 €

Considérant les articles R.2194-2 et R 2194-3 du Code de la Commande Publique,

Le Conseil Municipal, à la majorité (moins une abstention : Fanny ROUCHON),

- Autorise à signer l'avenant 1 au lot 2 pour un montant de 55 220.40 € TTC.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

Le Maire,

AR Prefecture

043-214300873-20230925-DCM20230925_11-DE Reçu le 11/10/2023